

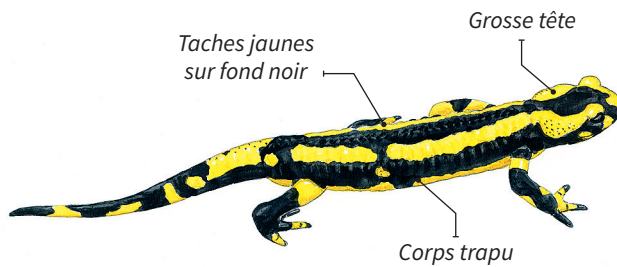
# Fiche n°7. Tritons et salamandres



Les Urodèles regroupent tous les amphibiens qui possèdent une queue à l'âge adulte, c'est-à-dire les salamandres et les tritons. Contrairement aux salamandres, les tritons ont une queue aplatie semblable à celle d'un têtard, faisant d'eux d'excellents nageurs. Si ces espèces se reproduisent dans les eaux stagnantes, elles se déplacent hors de la période nuptiale et sont alors vulnérables au trafic routier.

## La Salamandre tachetée *Salamandra salamandra*

Longueur : 18-22 cm



### Statut

Assez commune en Poitou-Charentes.

### Habitat

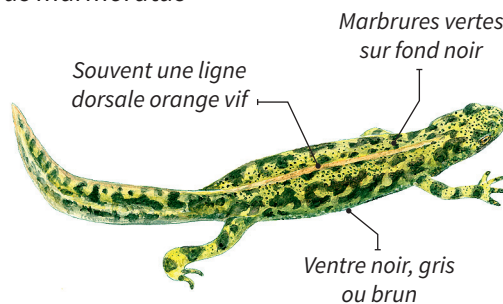
Forêts et bocages.

### Biologie

Essentiellement nocturne et très active après les pluies. Peut vivre jusqu'à 50 ans !

## Le Triton marbré *Triturus marmoratus*

Longueur : 14-16 cm



### Statut

Espèce menacée, classée « Vulnérable » sur la Liste Rouge nationale.

### Habitat

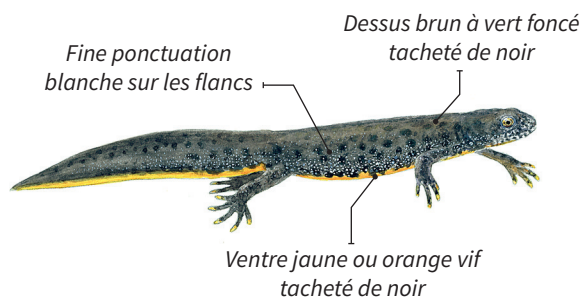
Mares, étangs, fossés et rivières lentes. Il se cache dans les forêts et sous les pierres pour passer l'hiver.

### Biologie

Les adultes se nourrissent de vers, de mollusques et d'insectes (larves ou adultes).

## Le Triton crêté *Triturus cristatus*

Longueur : 14-17 cm



### Statut

Population en déclin.

### Habitat

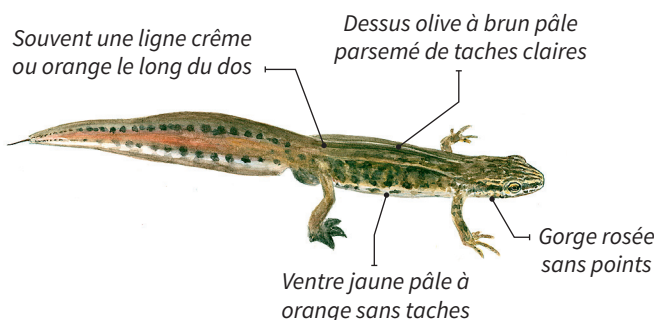
Petits plans d'eau (mares et étangs) ainsi que les forêts et les plaines.

### Biologie

Chasse des vers, des mollusques voire des têtards de grenouilles ou d'autres tritons.

## Le Triton palmé *Lissotriton helveticus*

Longueur : 5-9 cm



### Statut

Assez commun en Poitou-Charentes.

### Habitat

Eaux stagnantes riches en végétation (mares, fossés) et boisements proches.

### Biologie

Le triton palmé se nourrit de petits invertébrés terrestres et aquatiques.

**Observatoire des collisions routières** – Aidez-nous à aménager les routes en faveur de la **faune sauvage** !

Fiche réalisée sous la coordination de la LPO et de Poitou-Charentes Nature, en collaboration avec ses associations naturalistes affiliées. Illustrations de Jean Chevallier. Projet soutenu financièrement par l'Union Européenne, le Conseil Régional du Poitou-Charentes, les Conseils Généraux de la Charente-Maritime, de la Vienne et des Deux-Sèvres.